

## Les grandes chaînes françaises proposent 53% de leurs programmes diffusés entre 17h et 24h en catch-up TV

A l'occasion du lancement de [www.tvarevoir.fr](http://www.tvarevoir.fr), le premier guide de la télévision de rattrapage, NPA Conseil et [tvarevoir.fr](http://tvarevoir.fr) proposent leur premier Indicateur de la catch-up TV.

L'Indicateur de la catch-up TV mesure la proportion des volumes de grille diffusés entre le dimanche 15 mars et le samedi 21 mars 2009 mise gratuitement à la disposition des internautes<sup>1</sup> par les chaînes hertziennes nationales.

La première édition de cet indicateur montre que les grandes chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5, M6 et Arte) proposent **plus de la moitié de leur volume horaire de diffusion** aux heures de grande écoute (17h00 – 24h00, 1/4h par 1/4h) en télévision de rattrapage. Les programmes de flux (divertissements, infos, magazines) constituent l'essentiel des programmes disponibles gratuitement en ligne. En conséquence, les programmes d'access prime-time, largement constitués de ce type d'émissions, constituent la principale source d'alimentation de la catch-up TV.

Le prime time, en revanche, est le grand oublié de la TV de rattrapage. Aucun film, mais également très peu de séries, si l'on excepte M6, sont proposés par ces chaînes en télévision de rattrapage gratuite, les éditeurs préférant exploiter ces programmes au sein de leur offre payante.

### Part des volumes horaires 1/4h par 1/4h diffusés entre 17h et 24h du 15 au 21 Mars 2009 disponibles en catch-up TV

	Part catch-up TV <sup>2</sup>
France 5	75%
Canal+ en clair (2)	71%
M6	67%
France 3	53%
Arte	42%
France 2	41%
TF1	33%
<b>TOTAL</b>	<b>53%</b>

Source : [tvarevoir.fr](http://tvarevoir.fr)

**France 5** se place en tête du classement du taux de reprise des programmes en catch up grâce aux nombreux magazines qu'elle diffuse pour lesquels les droits sont plus facilement négociables. En outre, ses programmes de seconde partie de soirée sont constitués de rediffusions d'émissions déjà diffusées en access prime time.

**Canal+** propose également une grande part de ses programmes en clair, principalement ses émissions de plateau, en catch-up TV.

**M6** qui, comme **Arte**, propose un site dédié à la catch-up, distinct de ses autres services en ligne, propose une large gamme de programmes en ligne. M6 met notamment à la disposition des internautes des séries US comme « Desperate Housewives », « NCIS » ou « Medium ». La chaîne

<sup>1</sup> Etude menée sur la tranche horaire 17h00 – 24h00 sur la semaine du 15 au 21 mars 2009. Sont considérés comme programmes accessibles en catch-up TV, ceux disponibles gratuitement depuis un PC sans condition d'abonnement à un opérateur. Sont donc exclus de l'étude les programmes de France Télévisions accessibles uniquement aux abonnés TV d'Orange. Sont exclus également les programmes de Canal+ accessibles uniquement aux abonnés de Canal+ à la demande.

<sup>2</sup> Pour Canal+, la part de la catch-up TV est calculée sur les seules plages en clair.

utilise également ses émissions phares (« Capital », « Nouvelle star », « Un diner presque parfait » ou « Zone Interdite ») pour valoriser son offre de catch-up TV.

Arte, pour sa part, fait également un bel effort avec un grand nombre de ses magazines repris en ligne. La chaîne culturelle européenne a plus de difficultés à proposer en catch up ses prime-times, constitués essentiellement de documentaires et de films par ailleurs proposés en VoD payante dans certains cas.

**France 3** s'appuie sur ses programmes d'avant-soirée (« Questions pour un champion », « 19/20 ») et de seconde partie de soirée (« Soir 3 », « Ce soir ou jamais ») pour alimenter son offre de catch-up TV. La chaîne ne propose pas en télévision de rattrapage gratuite intégrale son programme le plus populaire « Plus belle la vie » ni des magazines emblématiques comme « Thalassa » ou « Des racines et des ailes ». Ces émissions sont toutefois proposées à la demande en payant et sous forme d'extraits de reportages ou de bonus accessibles gratuitement.

Avec 41% de programmes diffusés entre 17h et 24h repris en catch up, **France 2** talonne Arte mais reste en dessous de la moyenne des chaînes nationales « historiques ». Les programmes d'avant-soirée de France 2 sont, pour la plupart, disponibles en catch-up TV. La chaîne publique, en revanche, ne propose qu'un programme de prime time en télévision de rattrapage sur la semaine : « Envoyé Spécial ».

**TF1** propose de son côté 1/3 des programmes diffusés sur ces tranches horaires en catch up gratuite. Les jeux d'accès prime time de la chaîne ne sont pas proposés en télévision de rattrapage gratuite, tout comme les séries (« Les Experts », « Dr House », « Diane Femme Flic ») disponibles uniquement en payant. En revanche, elle propose de revoir certains de ces prime times comme les premiers épisodes de sa série « Ligne de feu » ou son divertissement « Les enfants de la télé » disponible par chapitre.

#### **À propos de à propos de tvarevoir.fr :**

<http://www.tvarevoir.fr> est le premier guide de la télévision de rattrapage. Ce site répertorie en temps réel toutes les émissions TV disponibles légalement (séries, divertissements, documentaires, magazines, animations, sports et JT) et mises en ligne gratuitement par les chaînes. Ce site a été lancé par la société SBDS Active déjà éditrice de [totalvod.com](http://totalvod.com) qui répertorie l'ensemble des vidéos légales (gratuites et payantes) mises en ligne par les grands sites médias ou thématiques.

**Contact presse :** Patrick Suquet – [p.suquet@totalvod.com](mailto:p.suquet@totalvod.com) – 06 22 68 14 43

#### **À propos de NPA Conseil :**

NPA, partenaire des principaux acteurs de l'audiovisuel et des télécoms, intervient en conseil stratégique et opérationnel dans le domaine des media et des nouveaux services numériques. NPA produit des études de référence, organise des colloques et propose des formations sur mesure.

**Contact presse :** Lydiane Lambert – [llambert@npaconseil.com](mailto:llambert@npaconseil.com) – 01 74 71 43 80 – [www.npaconseil.com](http://www.npaconseil.com)